Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 056-215601048-20260611-DELIB2026_31-DE

Département du **MORBIHAN**
Arrondissement de **LORIENT**

MAIRIE DE LANVAUDAN

Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LANVAUDAN, pendant l'année 2026

L'an deux mille vingt-six le onze juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanvaudan, régulièrement convoqué le cinq juin, s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick LE CALOCH, Maire.

Présents : LE CALOCH Patrick, PATIN Hélène, LE QUAY Michel, SALAÜN Nicole, EMERY Morgan, GRAIGNIC Béatrice, MAES Tatiana, MARLIERE David, LUBAC Alexandre, RACAPE Sonia, MANTRANT Jane.
Absents ayant donné procuration : HORELLOU Pierre donne pouvoir à EMERY Morgan, LE BOLAY Chantal à LE QUAY Michel, OGER François à PATIN Hélène.
Absente excusée : LE CORRE Floriane
Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie MM. Les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire, Madame Hélène PATIN désignée pour remplir ces fonctions les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

2026/31 : Renouvellement de la commission intercommunale des impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts dispose que les communautés d'agglomération percevant la fiscalité professionnelle unique doivent une commission intercommunale des impôts directs (CIID) composée de 11 membres dont :

- Le président de l'EPCI ou un vice-président délégué
- 10 commissaires titulaires remplacés en cas d'empêchement par 10 commissaires suppléants

Il convient de proposer une liste de contribuables sur laquelle le directeur des services fiscaux choisira les membres de la commission intercommunale des impôts directs.

La liste des contribuables présentée par le conseil communautaire va être établie sur la base des modalités suivantes :

- Représentation de chaque commune par un contribuable au minimum
- Désignation d'un représentant supplémentaire pour les communes disposant des bases de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) les plus importantes

Pour Lanvaudan, la proposition est la suivante :

- Mme Nicole SALAÜN domiciliée 4 Kerhiec Ihuel LANVAUDAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir pris connaissance des éléments, le conseil municipal,

- ADOPTE la proposition présentée ci-dessus

Votants : 14	Pour : 13	Abstention : 1	Contre : 0

Certifié exact, pour copie conforme

Monsieur le Maire,
Patrick LE CALOCH

La secrétaire de séance,
Hélène PATIN

